

Communiqué de presse Intersyndicale DDFIP 28- France 3 Région 24 septembre 2019

Le directeur départemental a annoncé la fermeture de 6 trésoreries dans le département d'ici 2022.

Les trésoreries de La Loupe, Châteauneuf en Thymerais, Courville, Bonneval, Les Villages Vovéens, Maintenon devraient disparaître si, **ensemble**, agents, élus locaux, usagers, nous ne nous mobilisons pas !

Depuis 2015, le réseau de la DGFIP en Eure et Loir aura ainsi vu disparaître 16 sites. D'autres sont également menacés : Les services des impôts des entreprises de Dreux et Châteaudun, les services des impôts des particuliers de Nogent le Rotrou et Châteaudun vont perdre leur statut de service comptable et devenir des antennes. En clair, l'arrêt de mort de ces services est programmé ... Car qui dit antenne, dit provisoire et précaire...

En parallèle, la DDFIP 28 s'apprête à réduire de manière drastique l'accueil physique des particuliers à Chartres à compter du 1^{er} janvier. Elle l'a déjà fait pour les professionnels.

La DGFIP ne veut plus accueillir les usagers...

La multiplication des points de contact dans les maisons de services au public annoncée par le directeur départemental n'est qu'un leurre destiné à tromper les élus locaux.

Il n'y aura aucun agent des finances à demeure dans ces points de contact. L'employée de la mairie ou l'animateur de la MSAP disposera simplement des coordonnées d'un référent et pourra mettre en relation l'utilisateur avec le service de la DDFIP. Dans le meilleur des cas, il pourra également assister l'utilisateur pour se connecter à son espace personnel impot.gouv, sans toutefois être en mesure de le renseigner sur les démarches à accomplir.

Il ne suffit pas de savoir utiliser internet et de se connecter sur impot.gouv pour réussir à remplir sa déclaration ! Il faut souvent l'aide d'un agent des impôts qui connaît la fiscalité !

Le directeur départemental peut s'engager sur la pérennité des implantations qui restent. Mais son prédécesseur avait aussi assuré aux agents et aux élus de Maintenon et de La Loupe que les trésoreries seraient préservées. C'est pour cette raison que les collectivités locales avaient engagé des frais considérables pour accueillir le service public de proximité.

C'était il y a 4 ans... Et aujourd'hui qu'en est-il ?

C'est la raison pour laquelle nous appelons les élus locaux, les usagers à manifester leur opposition à la disparition des services publics de proximité.

La disparition des services publics, c'est la mort du monde rural et péri-urbain...